

QUESTIONS DIVERSES

Informations de Monsieur le Maire :

1°) Les documents officiels concernant le recensement nous sont parvenus le 8 décembre dernier. Au 1^{er} janvier 2009, le nombre d'habitants est de 6 817 (6 897 au recensement de 1999).

2°) Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 2 février 2009 à 18 h 30, au cours duquel sera examiné le Débat d'orientation Budgétaire. Le budget primitif sera voté en mars 2009. Un calendrier de l'ensemble des dates de l'année vous sera adressé très prochainement.

3°) Suite à la question posée lors du précédent Conseil Municipal concernant le démarchage de la Société Numéricâble, j'ai adressé un courrier au Directeur Régional, qui désapprouve les méthodes de ses commerciaux, et je le rencontrerai courant janvier pour aborder ce sujet et faire les mises au point qui s'imposent.

4°) Au cours de l'exercice 2007, une délibération avait été prise quant à la réalisation d'une étude sur les coteaux dont la dépense avait été inscrite au budget primitif de mars 2008. Suite à un appel d'offres, un Cabinet de Strasbourg avait été retenu pour exécuter cette mission. Il s'avère que ce Cabinet, rencontrant d'importantes difficultés, ne peut remplir sa mission. Aussi, cette étude est donc arrêtée conformément au Code des Marchés Publics et le montant correspondant inscrit au budget est supprimé.

Questions écrites du Groupe Ludres Autrement et Pour Tous :

1) Démarchage commercial d'agents de Numéricâble au foyer de personnes âgées des Fougères.

Nous nous permettons de revenir sur le démarchage commercial d'agents de Numéricâble au foyer de personnes âgées des Fougères.

Des agents sont venus démarcher au foyer une première fois le 21 novembre. Lors du Conseil municipal dernier, le 24 novembre, sur une question diverse du groupe LA et PT, vous avez semblé attacher de l'attention à ceci en précisant : « je fais demander à la Directrice de bien vérifier ce qui s'est passé. »

Alors vous savez comme nous ce qui s'est passé. Cette première séance du 21 novembre n'a pas tant été une séance « d'information », que de démarchage commercial. Des personnes âgées ont souscrit un abonnement. Mieux, Numéricâble est revenu au foyer le 28 novembre. D'autres personnes âgées ont dû souscrire des abonnements.

Le résultat est le suivant : des personnes âgées sont aujourd'hui inutilement abonnées à 120 chaînes pour un peu plus de 30 euros par mois environ (ces personnes âgées sont perdues parmi toutes ces chaînes et cette dépense grève lourdement leur budget pour certaines d'entre elles), là où elles recevaient 5 chaînes pour 7,50 euros, avec satisfaction. Ces personnes découvrent aussi que le téléphone gratuit ne correspond pas toujours au besoin qu'elles ont de ce moyen de communication (selon qu'elles utilisent des numéros fixes ou mobiles par exemple). Vous devez vous douter que la réclame commerciale de Numéricâble a bien dû être du même genre au foyer des Fougères que dans des rues de la ville (entretien d'une confusion sur la date de passage à la télévision numérique). Si, comme nous, vous estimez que Numéricâble a joué d'un certain état de faiblesse de ces personnes âgées, nous vous demandons de vous assurer auprès de Numéricâble de la reprise de ces équipements et abonnements. Personne ne gagnerait à voir naître un contentieux : ni lesdites personnes âgées, qui n'aspirent qu'à la tranquillité d'esprit ; ni Numéricâble, société suffisamment accablée de contentieux par ailleurs ; ni la ville, qui doit protection aux personnes âgées.

Réponse de Monsieur le Maire :

Comme je vous l'ai dit précédemment, un courrier a été envoyé immédiatement à Numéricable ; aussi, suite à leur réponse, je dois rencontrer le Directeur Régional, courant janvier, et je ferai de mon mieux pour régler ces différends, s'il y en a.

2) Ludres expansion :

Nous souhaiterions avoir des informations sur le rôle des élus dans la conception du magazine Ludres Expansion. En effet, lors de la première commission (en date du 20 mai dernier), il avait été dit que la commission serait le « comité de rédaction du magazine ». Aussi, il nous semble que la commission devrait être chargée d'arrêter la politique éditoriale du magazine et d'en valider son contenu rédactionnel. Nous avons été surpris de découvrir cet été dans nos boîtes aux lettres le 1^{er} numéro de votre mandature, sans avoir été associé au choix du prestataire retenu, sans avoir vu de maquette, sans avoir lu un seul article. Le 2^e numéro est maintenant sorti. Tout comme le premier, nous n'avons toujours pas été associé et comme nous vous l'avons fait remarquer dernièrement, sans même avec le respect des règles données par votre secrétariat quant au nombre de mots dédiés aux articles de l'opposition. La semaine dernière, nous avons appris par hasard que le prochain magazine devrait sortir en janvier. Nous sommes aujourd'hui le 15 décembre, les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas et janvier c'est demain. Vous venez d'indiquer la date de parution en février. Pouvons-nous avoir le détail des thèmes retenus pour les articles de ce prochain numéro ? Le choix de la page de couverture ? Une date pour vous donner les articles de la tribune ? Enfin, doit-on considérer qu'un jour la commission communication remplisse enfin ce rôle de comité de rédaction ou devons-nous penser que cette expression était un abus de langage.

Réponse de Monsieur LOMBARD, Adjoint délégué à la Communication :

Le prochain numéro de Ludres Expansion devrait sortir en février 2009, date plus plausible que janvier compte tenu des délais.

En outre, il importe de préciser que la commission communication d'une part et le comité de rédaction, d'autre part, ont deux rôles différents. La commission peut avoir connaissance des thèmes que vous souhaiteriez voir abordés mais le contenu rédactionnel relève de chaque Président de commission.

Réponse de Monsieur le Maire :

Monsieur FOURMENT avait posé une question en ce qui concerne la place réservée aux groupes d'opposition, je proposerai une rencontre avec le responsable de chaque groupe afin de déterminer la place respective de chacun et ceci dans le respect du règlement intérieur.

3) Organisation des fêtes à Ludres

À l'occasion du débat sur le budget supplémentaire 2008 (CM du 27 octobre 2008) et sur une question de notre collègue M. Marc Noël, vous avez déclaré (P.-V., p. 3) : « Concernant l'association Ludres en Fête, il a été précisé lors du vote des différentes subventions, qu'elle pourrait percevoir une subvention dès lors que les comptes de l'exercice 2007 nous auront été présentés, mais à ce jour ce document définitif ne nous a pas été transmis. » Un responsable de cette association m'a affirmé le contraire. Qu'en est-il exactement ?

Vous avez sciemment coupé les vivres de l'association Ludres en Fête. Ce faisant, vous avez profondément découragé les bénévoles qui animaient cette association, et qui donc animaient la ville. Les résultats les plus visibles pour les Ludréens sont les suivants, et frappent les deux fêtes parmi les plus polaires, les plus traditionnelles. Il n'y a pas eu de feu de la saint Jean ; la fête de la saint Nicolas n'a vraiment pas atteint son lustre d'antan...

Votre rapport aux bénévoles est à peu près le même que votre rapport aux Ludréens que vous vous préparez à nommer dans les comités de quartier : vous voulez les choisir.

La plupart des bénévoles ont été découragés ; l'animation populaire de la ville s'en ressent.

Dans ce contexte et selon ces méthodes, nous nous demandons comment vous comptez réussir à organiser une très grande fête réunissant l'ensemble des associations ludréennes, sportives et culturelles, pour une saint Nicolas future. Il a été fait état de ce projet ambitieux en conseil d'exploitation de l'Ecole de musique pour l'année 2010 sans doute.

Réponse de Monsieur le Maire :

En ce qui concerne l'Association Ludres en Fête (qui n'avait plus que très peu de membres actifs), une partie des comptes a, en effet, été remise en Mairie, mais je reçois encore des avis d'impayés, ce qui ne semble pas être synonyme de comptes arrêtés.

En ce qui concerne les feux de la Saint-Jean, je n'ai pas souhaité, cette année, organiser cette fête compte tenu d'importants problèmes de sécurité intervenus lors de la manifestation 2007.

Concernant le défilé de la Saint-Nicolas, j'ai pu remarquer un nombre important de spectateurs tant sur le parcours qu'aux feux d'artifice, et j'ai entendu beaucoup de satisfaction. Nous avons pu présenter 12 chars tous aussi beaux les uns que les autres. Je remercie toutes les personnes qui se sont investies depuis plusieurs mois notamment Martine QUEUCHE et Claude BORACE, et bravo aux bénévoles.

La création d'un comité des fêtes est envisagée. Cela permettra ainsi une organisation optimale de toutes ces manifestations dans le cadre d'une convention Mairie-Comité.

Réponse de Madame THOMAS, Adjointe déléguée à la Culture :

Lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de mardi dernier, j'ai bien précisé qu'il s'agissait d'une idée, et non d'un projet, qui consisterait en l'implication des forces associatives de la commune pour imaginer une grande fête de la Saint-Nicolas. Il me semble d'ailleurs que vous adhérez totalement à cette idée lors de la réunion.

Il me revient d'insuffler des idées nouvelles, de persuader chaque acteur potentiel et je vous rappellerai notamment le spectacle Musique, Vendange et Philosophie qui a eu un grand succès et qui fut l'œuvre conjointe de plusieurs associations ludréennes.

4) commission démocratie de proximité :

Le compte rendu du 24 septembre 2008 mentionne que le Maire désignera chacun des présidents de quartiers avant le 1er janvier 2009. Il semble que vous ayez commencé à communiquer sur leur mise en place lors du repas des anciens du 7 décembre. Aussi, pouvez-vous nous informer du travail que vous menez actuellement pour sélectionner vos présidents de quartier ainsi que les noms si vous les connaissez déjà des candidats retenus ou dans le contraire, le calendrier dans lequel ces démarches seront effectuées.

Réponse de Monsieur le Maire :

Comme je vous l'ai déjà précisé, le retard pris dans la mise en place de ces comités de quartiers est dû essentiellement à des problèmes de disponibilité rencontrés par Madame THOMAS, en charge de ce dossier.

Une nouvelle réunion aura lieu prochainement (en janvier 2009).